

Québec, le 8 mai 2006

Monsieur Claude Gaumond
Président, Vision Cacouna
154, route 132 Ouest
Cacouna, Québec
G0L 1G0

Objet : Demande de récusation

Monsieur,

Le 4 mai 2006, vous transmettiez à la commission d'examen conjoint chargée d'étudier le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna, une lettre dans laquelle vous contestiez ma nomination à titre de membre de cette commission en raison de certaines de mes déclarations faites à divers médias concernant le domaine énergétique, déclarations jointes en annexe de votre lettre. En substance, vous laissez entendre que ma nomination ne répondrait pas aux garanties d'impartialité et d'indépendance requises par cette fonction et, en conclusion, vous demandez ma récusation.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis astreint au respect du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, lequel je me suis engagé à respecter. Ce code vise notamment à assurer l'indépendance et l'impartialité des membres d'une commission constituée pour examiner un projet. Je me dois aussi de respecter la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui prévoit que les membres d'une commission d'examen sont impartiaux, non en conflit d'intérêts avec le projet et pourvus des connaissances et de l'expérience voulues pour examiner un projet.

Dans ce contexte, préalablement à ma nomination à titre de membre de la commission d'examen conjoint par la ministre canadienne de l'Environnement, madame Rona Ambrose, et le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), monsieur William J. Cosgrove, le conseiller juridique du BAPE et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale se sont assurés que je ne sois pas en conflit d'intérêts et que cette nomination respectait les garanties d'indépendance et d'impartialité requises par cette fonction. C'est une fois ces vérifications complétées que j'ai pu accepter d'agir à titre de membre de cette commission.

...2

Affaire concernant la Commission d'enquête Poitras sur la Sûreté du Québec, Association des policiers provinciaux du Québec c. M^{re} Lawrence Poitras et alts, Cour d'appel de Montréal, n° 500-09-004635-975, 12 mai 1997.

Jean-Thomas Bernard,
Membre de la commission d'examen conjoint



Cela dit, étant donné votre demande formelle de me retirer du dossier, j'ai examiné votre demande en fonction des motifs précis que vous avez invoqués, du rôle de la commission d'examen conjoint et de mes obligations en vertu des règles d'éthique et de déontologie qui régissent les membres de la commission.

C'est en considérant mon expérience et mes connaissances particulières dans le domaine de l'énergie qu'on m'a approché pour agir à titre de membre de la commission et, tout comme les autres membres de la commission, je ne représente aucune partie impliquée dans le dossier. La Cour d'appel du Québec a d'ailleurs eu l'occasion d'établir le principe que les connaissances particulières d'un membre d'une commission ne mettaient pas en doute les garanties d'indépendance et d'impartialité requises par sa fonction, dans la mesure où le membre garde un esprit ouvert et ne fait pas montre de préjugé ou de parti pris caractérisé.

J'ai en effet eu l'occasion de participer, à titre d'expert, à différentes conférences portant sur le domaine de l'énergie et du gaz et j'ai émis divers commentaires à ce sujet dans des médias et dans le cadre de différents événements. Toutefois, en aucune occasion je ne me suis prononcé d'une quelconque façon sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouana pas plus que sur tout autre projet de même nature susceptible d'être réalisé au Québec. De surcroît, à aucun endroit dans les passages particuliers que vous avez répertoriés je ne prends position sur le projet qui fera l'objet de la présente audience publique.

Pour ces motifs, je ne donnerai pas suite à votre demande de refusation.

Soyez cependant assuré que c'est avec le souci de respecter les règles d'éthique et de déontologie régissant les activités de la commission que je réaliserai le mandat qui m'a été confié.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.